

**SOCIÉTÉ NATIONALE  
DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS  
ET CHEMINS DE FER ALGÉRIENS**

Aux conditions des tarifs généraux applicables aux  
Voyageurs, Bagages et Enfants accompagnés et au  
Tarif de Tarif Spécial des billets d'aller et retour et circulaires  
(Chapitre 1<sup>er</sup>, § 1)

**CARTE D'IDENTITÉ N° 0.** [REDACTED]

valable jusqu'au 20 MARS 1934

**DONNANT DROIT**

à une réduction de TRENTE %

sur le prix des billets simples à place entière  
ou d'aller et retour ordinaires

Délivrée à M. de BOISSEL général  
Trou de Mers-el-Kébir

DOMICILE

SIGNATURE DU TITULAIRE

À [REDACTED] 1934  
SIGNATURE DU REPRÉSENTANT  
DU RÉSEAU QUI DELIVRE LA CARTE



CETTE CARTE NE PEUT, EN AUCUN CAS, SERVIR DE TITRE DE  
CIRCULATION et doit être présentée à toute réquisition.